

AMAP DES CARABES

CHOIX DU DEPOT (cochez votre choix) :

CONTRAT « PANIER »
PAIN 2024

- ü Vendredi Semaine Paire au centre à Léo Lagrange
- ü Mardi Semaine Paire à Docelles

Producteur & Référent

Producteur :
GAEC Des Co'pains
361, rue d'Haréville 88800 VALLEROY-le-SEC
Tél : 09 79 53 66 92
Mail : legaecdscopains@gmail.com
Certification bio depuis 2008

Référent AMAP :
Nadège Marchal
5 route de Padoux
88700 BULT
0771215658

Consomm'acteur

NOM :
Prénom :
Adresse :

Tél :
Mail :

Les objectifs et fonctionnement « de l'Amap des Carabes » ayant été définis et acceptés lors de l'adhésion, le présent contrat ne concerne que les modalités pratiques et financières liant l'adhérent(e) et le GAEC des Co'pains, à Valleroy-le-Sec.

● **PRODUITS & TARIFS** : Le GAEC des Co'pains vous propose les produits suivants :

Pain de blé	500 g	2,55 €
	1 kg	4,30 €
Pain de blé moulé	500 g	2,55 €
	750 g	3,35 €
Pain aux graines – Lin-	500 g	3,15 €
	1 kg	5,80 €
Pain aux graines – Tournesol -	500 g	3,25 €
	1 kg	5,90 €
Pain aux courges- MARDI	500g	3,25 €
Pain au Seigle- MARDI	500g	3,10 €
Pain Brioché- MARDI	500g	3,70 €

Pain aux raisins - VENDREDI	500g	3,70 €
Pain aux noix	500g	3,70 €
Pain multi-graines : lin, cameline & tournesol	500 g	3,70 €
	1 kg	6,40 €
Pain d'Anciennes variétés de blé, Variétés population de blé	500 g	3,25 €
	1 kg	6,10 €
Pain de Petit Epautre	500 g	5,50 €
	1 kg	10,30 €
Pain sarrasin, millet, châtaigne- VENDREDI	500 g	3,75 €
Brioche pur beurre - VENDREDI	350 g	4,40 €
	700 g	7,90 €

Les commandes se feront **AU SEMESTRE sur une feuille partagée** : un lien qui vous sera envoyé par mail. Il vous suffira alors de compléter votre bon de commande. Les paiements devront correspondre aux commandes.

Attention : Une fois complété, le fichier n'est pas modifiable pendant le semestre.

Attention : Toute commande de pain qui ne sera pas récupérée ne pourra pas être remise plus tard : la commande sera alors décomptée sauf si l'amapien prévient le Gaec des Co'pains la veille de la distribution.

Ce contrat vaut engagement du producteur et du consommateur à la charte des AMAP et au règlement intérieur de « de l'Amap des Carabes ».

Producteur

Nous soussignés, GAEC des Co'pains, déclarons avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirmons notre engagement envers les consommateurs pour le respect des principes de productions et de distribution en AMAP.

Date et signature du producteur :

Consomm'acteur

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles de « de l'Amap des Carabes ».

Date et signature du consomm'acteur :

● **REGLEMENT** : Le paiement s'effectue par chèque(s) lors de la première livraison du semestre en janvier et en juillet, à l'ordre de : **GAEC des Co'pains**.

Les chèques seront encaissés en début de chaque semestre.

Contrat à signer en 3 exemplaires accompagnés du ou des chèques, libellés à l'ordre de : **GAEC des Co'pains**.